

E FOOT 38

Procès Verbal
N° 431



SAISON 2018-2019



Journal officiel



du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	9
COMMISSION DES ARBITRES	10
COMMISSION F.M.I.	14
COMMISSION DELEGATIONS	16
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ..	18
COMMISSION FEMININES	19
COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....	20
COMMISSION FUTSAL	23
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	25
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES	33
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	35

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES

Toute une banque
pour vous



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



APPLICATION PRODUITS REVÈTEMENTS



Célébrer . Récompenser . Communiquer



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 2 AVRIL 2019

PROPOSITION MÉDAILLE DISTRICT 2019

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré de la médaille de DISTRICT.

Pour cela, merci de compléter le formulaire disponible sur notre site et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 26 AVRIL** délai de rigueur.

CLIQUEZ CI-APRES pour accéder au formulaire :

<https://isere.fff.fr/simple/proposition-medaille-district-2019/>

COMMUNIQUE AUX CLUBS

Lors de rencontres non concernées par la caisse de péréquation, nous invitons les clubs à bien vérifier que l'arbitre du match a bien été désigné de façon officielle avant tout règlement financier.

Attention : un arbitre bénévole ne doit pas demander de paiement

CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère.



BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif - Certifications - Formations continues (3 et 4) - Modules complémentaires	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants) - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre Frais pédagogiques 90 € IR2F en charge de la gestion administrative Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
<p style="text-align: center;">NOUVEAUTE</p> <p style="text-align: center;">2 bons de 25 € pour chaque module de 16h ou moins</p>	<p style="text-align: center;">DISPOSITIF INCHANGÉ</p> <p style="text-align: center;">1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison</p>	<p style="text-align: center;">NOUVEAUTE</p> <p style="text-align: center;">2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h</p>	<p style="text-align: center;">NOUVEAUTE</p> <p style="text-align: center;">2 bons</p>
ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

**Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère
Date butoir dernier jour de la formation**

TRESORERIE DISTRICT



RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRAC-TION

–DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU

582472 AC MISTRAL

552916 LA MAISON DES HABITANTS

553080 TURCS DE MOIRANS

563927 AS MAHORAISE

581943 AS TURQUOISE

590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS

663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN

681566 PLANET PHONE 38

611693 ENERGIE SPORT



LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 MARS 2019 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) **En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.**

Date d'émission du relevé le 04/03/2019

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Mars 2019.

536260 CHARVIEU FC (sous réserve d'encaissement)

TRESORERIE LIGUE

En application de l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 20 mars 2019 (relevé 03).

512530 F.C. CHIRENS
520296 ABBAYE U.S. GRENOBLE
525338 U.S. VIZILLOISE
533686 A. FRANCO PORTUGAISE F.
VOIRON
534738 AM.S. DE CHEYSSIEU
541917 F.C. D'ANTHON
544257 VETERANS F.C. SILLANS
549826 A. FUTSAL PONT DE CLAIR
553080 TURCS A MOIRANS
553399 AS CREMIEU
554434 FC ROCHETOIRIN
563927 A. MAHORAISE DE GRENOBLE
564089 VETERANS VEYRINS-THUELIN
564092 GRENOBLE FUTSAL
581015 COLL. S. DES GUINEENS DE L'ISERE
581082 F. CL. DE BREZINS
581943 A. S. TURQUOISE
581958 A.S. SUSVILLE MATHEYSINE
582106 EYZIN SAINT SORLIN F. C.
582472 A. CLUB MISTRAL
582501 LA GRINTA
582776 FOOTBALL CLUB AGNIN
590490 MARTINEROIS DE FUTSAL
609367 C.O.S.CATERPILLAR GR
611693 GRENOBLE ENERGIE SPO
615032 LES METROPOLITAINS
663904 AS INTER-ENTR DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
682488 A.T.S.C.A.F ISERE
863936 BRAGA SPORTING CLUB

FORFAIT GENERAL U17

Du 27 Mars 2019

Amende 68 €

ARTAS CHARANTONNAY U17D3

FORFAIT GENERAL FEMININE U18

Du 1° Avril 2019

Amende 44 €

FC2A U18F

FORFAIT JOURNEE

Du 30 et 31 Mars 2019

Amende 32 €

EG2F FEMA11D2

ECHIROLLES U17D2

CLAIX U17D3

VILLENEUVE U17D3

CESSIEU U17D3

RACHAIS U15D3

G. FURE ISERE U13D3

NON SAISIE DE RESULTATS SUR FOOTCLUBS

Du 30 et 31 Mars 2019

Amende 11 €

JARRIE CHAMP SA8ENTD1

FASSON SA8ENTD2

FM NON RETOURNEE

Du 18 au 24 Mars 2019

Amende 75 €

FORMAFOOT B.V FEMA8D2

UNIFOOT U13D2

COMMELLE U13D3

VERSOUD U13D4

ASCOL U13D4

ISLE D'ABEAU U13D4

BELLEDONNE ENTA11

VIE ET PARTAGE FUTD1

UMICORE SA8ENTD2

FONTAINE LES ILES SA8ENTD2



RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : REMLI A. – DAPPEL D. – PEREIRA E. – ESTRABLIN – DOMARIN – GUAGENTI J. – BARDIN M. – TRICOT V. – TORTOSA L. – ROMDHANI M. – MILED M. – HUGOT D. – MAURIES P. – MILED M. – ECHINE A. – NDAO P. – LCA FOOT38 – HADDOU A. – AUFAUURE A. – FONTAINE AS – LEVYN D. – HAMED HEZAM Z. – ALI IMBADA.



APPEL : ESTRABLIN – EYBENS – DE BARROS O. – SUD ISERE – VOIRON MOIRANS – SALEM Z.

REGLEMENTS : ARTAS CHARANTONNAY – ST ANDRE LE GAZ – CEA – BOUKHALFAA. – RIVES – ECHIROLLES – BRIOUA M. – HADDOU A. – AUFAUURE A. – AS FONTAINE – ST CASSIEN – AS MARTINEROIS – ARTAS CHARANTONNAY.

COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – MARDI À PARTIR DE 16H

REUNION DU MARDI 02/04/2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire), J. LOUIS, R. NODAM, G. BISERTA

Excusés : Y. DUTCKOWSKI, V. SCARPA, H. COBAN, J. M. KODJADJANIAN.

COURRIER

CLUB :

SEYSSINET-PARISSET : l'imputation de l'amende de 50€ est affectée à l'arbitre pour absence non excusée à audition de la commission d'appel.

CONVOCATIONS

DOSSIER N°31 : Appel du club de VOIRON-MOIRANS en date du **01/04/2019** contestant la décision prise par la commission féminine lors de sa réunion du 26/03/2019.

Sur la sanction suivante: Seniors féminine A 11 Equipe finissant 1^{ère}

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.



APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 02/04/2019

RELEVE DE DECISION

DOSSIER N°28 : Appel du club d'**EYBENS** en date du 15/03/2019 contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 12/03/2019.

Match: OC EYBENS 2 / FC BOURGOIN 2- U17- D1 du 09/03/2019.

Sur la sanction suivante: Match perdu par pénalité à l'équipe U17 D1.

· **La commission départementale d'appel** :

- Infirme la décision de la commission départementale des règlements prise lors de sa réunion du 12/03/2019.
- La commission donne match à rejouer.
- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club **d'EYBENS**.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

Le Président

Michel VACHETTA

Le Secrétaire

André SECCO

COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 2 AVRIL 2019

PRESIDENT: METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : - U COBAN.- NASRI R. - MAREY A. - CUSANNO S. - AMARI A. - BARENTON E.

RAPPEL : CONSULTATION DES DESIGNATIONS

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

RAPPEL : REDACTION ET ENVOI DES RAPPORTS

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, [rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage](#).

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse ci-dessous :

discipline@isere.fff.fr

À TOUS LES ARBITRES QUI OFFICIENT EN D1 ET D2

RAPPELS FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents à

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

RAPPEL

Les arbitres de catégorie D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district, merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs qui est Jacques CHARLES.

D'autre part tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations jusqu'au samedi matin 10h pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

De même, toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités).

Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

RAPPEL PAIEMENTS ET RAPPORTS DISCIPLINAIRES

Les arbitres doivent produire un reçu officiel lorsqu'ils sont payés par les clubs sur les compétitions qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation.

Le formulaire se trouve sur le site du District, rubrique arbitrage, indemnités et frais (puis reçu). L'adresse de l'arbitre (commune) est impérative.

Tout document non-conforme peut se voir refuser par un club.



Concernant les rapports de matchs pour la commission de discipline du district ils doivent être effectués sur le formulaire officiel se trouvant sur le site du district, rubrique Arbitrage, docs arbitres, rapport circonstancié, à remplir directement sur l'ordinateur et à envoyer à l'adresse indiquée au-dessus du document au district commission de discipline.

3EME ET DERNIER STAGE DE FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE SAISON 2018/2019

Veuillez prendre note de la dernière session de Stage d'entrée dans l'arbitrage qui aura lieu du 15 au 17 avril 2019 au Stade des Mûriers, 1184 Rue du Vernay, 38300 Nivolas-Vermelle.

Il s'agit d'une formation en internat : hébergement et restauration inclus dans le coût de formation.

Horaires : ACCUEIL à 8H le lundi 15 avril ; FIN à 18H le mercredi 17 avril.

Et formation administrative complémentaire pour ceux qui auront réussi, le samedi 20 avril 2019 au District de l'Isère de Football, 2 bis rue Pierre de Coubertin, 38360 Sassenage. (Formation Administrative : 8H-13H le samedi 20 avril 2019).

NOTA : dossier avec éléments à fournir sur le site du District, rubrique ARBITRAGE.

TABLEAU DES CANDIDATS INSCRITS (ci-dessous)

NOM	Prénom	Date nais.	Club qui inscrit le candidat	Observations
AKSOY	Emre	17/10/1997	FC LA SURE	Dossier complet
BENDIHAJ	AZIZ	08/11/1989	AS FONTAINE	Dossier complet
CHOKOR	Ahmad	04/07/1992	ST PAUL VARCES	Dossier complet
DESTRAS	Tristan	06/01/2006	UNIFOOT	Dossier complet
DI CHIARO	Yann	13/05/1991	POISAT	Dossier incomplet
DJONDO	WILLIAM	13/11/1985	CESSIEU	Dossier complet
EL YOURI	MEHDI	01/05/2002	FC PONT DE CLAIX	Dossier incomplet
GHANDOUR	Lucas	18/11/1996	ENTENTE FOOT ETANGS	Dossier incomplet
GUFFROY	PAUL	09/06/1986	CESSIEU	Dossier complet
LECOMPTE	GARY	13/01/2004	SEYSSINS	Dossier complet
LUCHINI	Corentin	19/10/2001	AS DOMARIN	Dossier complet
OULARE	IBRAHIMA	05/07/2000	ASJF DOMENE	Dossier complet
OZTURK	YAKUP	01/02/1996	AS SEREZIN	Dossier complet

PENEL	Donovan	03/04/2003	VINAY	Dossier complet
ROMANGIN	Pierre	25/06/1999	MIRIBEL	Dossier incomplet
SINTIVE	CORENTIN	26/08/2001	ASJF DOMENE	Dossier complet
SOQUET	Matthias	14/05/1993	ST PAUL VARCES	Dossier complet
ZANCANARO	SANDRO	23/10/2003	VINAY	Dossier complet

CARNET NOIR

La CDA transmet ses sincères condoléances à Monsieur MERICHE Mohamed suite au décès de son père.

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

Commission de Discipline : fiches navettes, pris note, transmis au responsable concerné.

La CDA rappelle aux arbitres concernés leurs devoirs d'arbitres .

Commission foot Entreprises : demande 3 arbitres pour les matchs suivants :

***COUPE DE L'ISERE ENTREPRISES A 11 ½ finales**

ST ASPTT 2 – BELLEDONNE – 08/04/2019 20h30 stade de la dent de crolles à crolles.

GSE – CEA 2 GRENOBLE – 06/05/2019 20h00 stade Espagnac, Grenoble

***COUPE DE L'ISERE RENE LAFFONT ENTREPRISES A 11(repêchage) ½ finales**

CD VARCES – ST CEA 1 - 08/04/2019 20h30 stade de la tour – st Quentin sur Isère.

AIR LIQUIDE – ASPTT LA POSTE – 08/04/2019 20h30 –Paul Vieux Melchior Sassenage.

Transmis au responsable concerné.

COURRIERS CLUBS :

AS OYEU : remerciements pour l'accueil lors du match U17 pour le club du GROUPEMENT SUD DAUPHINE et pour l'arbitre de la rencontre.

FC NOYAREY : demande de changement d'arbitre, match NOYAREY- VALONDRAS du 07/04/2019. Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

FC CLAIX : demande arbitre match ST GEORGES DE COMMIERS – CLAIX du samedi 13/04/2019, merci de nous transmettre la catégorie et l'horaire du match.

AS NOTRE DAME DE MESSAGE : courrier concernant match U17 D3PB du 30/03/2019

AS NOTRE DAMEDE MESSAGE – VILLENEUVE AJA.

Absence du club de VILLENEUVE et de l'arbitre du match, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

AS CESSIEU : demande arbitre match en catégorie FEMININES à 8 D1 du 07/04/2019.

VALMONTAISE – CESSIEU, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

ARTAS CHANRANTONNAY : courrier sur erreur d'arbitrage match séniors D3 PD du 13/03/2019 - ACFC / CVL38.
Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

COURRIERS ARBITRES :

MEKKI Habib : demande son écusson d'arbitre, absent lors de la remise des écussons, voir si vous pouvez passer au district le mardi soir ou sinon transmis au responsable pour vous l'envoyer.

Problème de paiement, nous transmetts son reçu pour se faire indemniser au niveau du district.

ELBOUR Sofiane : demande le récapitulatif des matchs effectués sur la saison, transmis au responsable concerné.

GZADRI Medji : remerciements suite aux problèmes rencontrés, aux clubs de son match :

CREYS MORESTEL – SEYSSINS Coupe réserve du 30/03/2019.

ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION F.M.I.

RÉUNION COMMISSION DU 02 AVRIL 2019

Président : Mr MALLET

Présents : MM. BOULORD, MONTMAYEUR, GIROUD GARAMPON

IMPORTANT :

1. Lors de l'inversion d'un match après la fermeture du district le vendredi, c'est **l'équipe qui devait initialement recevoir qui doit amener la tablette. Aucune inversion ne pouvant être effectuée informatiquement une fois passé 15h30 le vendredi.**
2. Comme les années précédentes et comme rappelé lors des réunions d'avant saison, en **cas de forfait d'une équipe ou de match non joué quelle qu'en soit la raison, la FMI doit être saisie le jour du match avant l'heure du match (ex pour un match à 15h entre 8h et 14h45)**



Une personne possédant une licence joueur et une licence dirigeant ne peut apparaître qu'une seule fois sur la tablette.

Une personne possédant une licence joueur et une licence éducateur peut apparaître deux fois sur la tablette (comme joueur et comme encadrant).

COURRIERS

Clubs de Notre Dame de Mesage : Le district de l'Isère est fermé **le samedi toute la journée, pour tout problème vous devez contacter la personne de permanence ou le référent FMI**

CONVOCATIONS

En accord avec la CDA, la commission FMI recevra au District de l'

Isère le mardi 9 Avril à 18h30

Mr SOUDAMI Hamid, Mr Saint ALBIN Laurent et Anne Thierry

En accord avec la CDA, la commission FMI recevra au District de l'Isère le mardi 16 Avril à 18h30

Mr MALITE Jean Pierre et Mr DURSUN Ayhan

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice président est désigné tous les weekends afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET.

Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction

Article 139bis : La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de la F.M.I par leur représentant



COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 02 AVRIL 2019

PRESIDENT : CICERON FABIEN - Portable : 06.33.54.57.25

MEMBRES : MM. HESNI MOHAMMED, BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames. Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2018-2019.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club.

RECTIFICATIF DESIGNATIONS :

Samedi 30 Mars 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U17 D2 Poule	LCA FOOT 38	SAINT ANDRE LE GAZ	BECHET Patrice	Frais au Club de Saint André le Gaz

DESIGNATIONS :

Samedi 06 Avril 2019				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
<i>U15 D2 Poule B</i>	<i>SASSENAGE</i>	<i>RACHAIS</i>	<i>DURAND Nicolas</i>	<i>Frais au Club de Sassenage</i>
<i>U17 D1</i>	<i>EYBENS 2</i>	<i>VALLEE DU GUIERS</i>	<i>HUGOT Daniel</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>U17 D3 Poule B</i>	<i>VILLENEUVE</i>	<i>MANIVAL 2</i>	<i>GUEDOUAR Ridha</i>	<i>Frais au Club de Manival</i>

Dimanche 7 Avril 2019				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
<i>D1</i>	<i>VOREPPE</i>	<i>MOS 3 R 2</i>	<i>COTTIER Raphael</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D1</i>	<i>VALLEE DE GRESSE 2</i>	<i>VAREZE</i>	<i>BOULORD Jean Marc</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D2 Poule B</i>	<i>LE VERSOUD</i>	<i>NIVOLAS</i>	<i>BALDINO Cataldo</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D3 Poule A</i>	<i>RIVES</i>	<i>GRESIVAUDAN</i>	<i>BENZEGHIBA Tofik</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D3 Poule A</i>	<i>VALONDRAS</i>	<i>NOYAREY</i>	<i>REMLI Amar</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D3 Poule D</i>	<i>REVENTIN</i>	<i>LAUZES</i>	<i>MORE Claude</i>	<i>Frais au Club de Lauzes</i>
<i>D4 Poule A</i>	<i>CHAMPAGNIER</i>	<i>EYBENS 3</i>	<i>AVETTAND Julien</i>	<i>Frais au Club de Champagnier</i>
<i>D4 Poule B</i>	<i>BATIE DIVISIN</i>	<i>TURC DE GRENOBLE</i>	<i>MALLET Marc</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D4 Poule C</i>	<i>CREYS MORESTEL 2</i>	<i>LCA FOOT 38</i>	<i>BOUZIT Nassim</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D4 Poule D</i>	<i>FARAMANS</i>	<i>CHABONS</i>	<i>BLANCHEFLEUR Bernard</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D5 Poule B</i>	<i>BEUCROISSANT</i>	<i>VINAY</i>	<i>BECHET Patrice</i>	<i>Frais au Club de Vinay</i>
<i>D1</i>	<i>ST MARTIN D'HERES</i>	<i>ST ANDRE LE GAZ</i>	<i>DUTCKOWSKI</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION COMMISSION DU 02 AVRIL 2019

Président M. MALLET

Présents : MM. GIROUD-GARAMPON, MONTMAYEUR, BERT, EL GHARBI

COURRIERS

Délégué REMLI A ; MORE C

Observateur : MAURIES P

Club : Oyeu pour remercier le club du groupement Sud Dauphiné pour son accueil

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note tous les responsables des équipes U17, U15, U18F, U15F. La fin de saison approchant, pensez à bien remplir vos fiches sur le challenge de la sportivité que vous trouverez ainsi que le règlement sur le site du District (document puis éthique et prévention puis sportivité seniors et jeunes puis fiche Challenge)

RESIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 430 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

BONUS-MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 431 sur le site du District de l'Isère Football

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes non reçues : Agnin; Ascol; Belledonne Grésivaudan; Bizannes; Bouchage; Bourg d'Oisans; Cheys-sieu; Les Avenières; Noyarey; Quatre Montagnes; Ruy Montceau; Saint Cassien; Saint Maurice l'Exil; Susville; Thodure; UOP; Vallée Bleue; Virieu; Vourey

COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 02 / 04 / 2019

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

RAPPEL : Toute demande faite par un autre moyen que la boite mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boite mail de la commission féminine **Et non la sportive**

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES
D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT**
DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

ARBITRAGE AU FEMININ

Suite au succès du stage d'Autrans, la ligue organise un nouveau stage exclusivement féminin à Andrézieux du 24 au 26 avril en pension complète (Pris en charge avec les bons de formation)

Petit rappel, au statut de l'arbitrage pour toute nouvelle arbitre féminine, vous avez le droit à 1 muté supplémentaire (dans les conditions fixées à l'article 45 du statut de l'arbitrage ligue)

INFORMATION

La commission médicale, de concert avec les commissions technique et féminines, organise une réunion de sensibilisation aux pathologies spécifiques du foot féminin le 15 mai.

Les joueuses ainsi que les entraîneurs sont concernés par cette réunion

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant soit auprès de la commission féminines, soit auprès du secrétaire général

COURRIER

Réponse à VOIRON / MOIRANS : Une entente est annuelle. Ainsi, les joueuses du club Y ont participé aux compétitions jusqu'au mois de janvier et ont ainsi contribué à ce que le club X termine premier de sa poule. C'est donc bien l'entente qui va terminer première et non le club X.

CHAMPIONNAT U18

F C 2 A : forfait général

COUPE DE L'AMITIE

¼ de finale le 14 Avril, Tirage sur le site

COUPE U18 F

Cadrage le 13 Avril

LCA / FONTAINE

SUD ISERE / ST SIMEON DE BRESSIEUX

½ Finale le 11 Mai

COUPE U15 F

3ème tour le 13 Avril

4ème tour le 11 Mai



Le Président
J. Issartel
06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 02 AVRIL 2019 – PV 431

Présents : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise foot-entreprise@isere.fff.fr

179. Ville Grenoble : noté, terrains.

180. CEA Grenoble : noté, disponibilités terrain. Remerciements.

181. St-Martin d'Uriage : noté. Accord report match vs Deux Rochers 2.

182. Virieu : noté (FM).

183. Umicore : noté (FM).

184. Umicore : noté. Accord report match vs Touvet-Terrasse 1.



DOTATION POUR TOUS LES CLUBS - RAPPEL

Pour bénéficier de la dotation FFF (500 € d'équipements) : se référer au mail envoyé par la FFF à tous les clubs sur la boîte @laurafoot.org, suivre le lien indiqué et valider la commande.

MEDAILLES DE DISTRICT

Pour récompenser un membre bénévole de votre club : pour lui permettre d'être honoré(e) de la médaille du District. Formulaire à renvoyer avant le 26/04/2019, délai de rigueur (lien sur le site du District : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2019/03/formulaire-2-demande-medaille-dif.pdf>),

NOTE A TOUS LES CLUBS - RAPPELS

Terrain : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH programmé à Grenoble (Bachelard ou Espagnac), prévenir impérativement **Mr Dominique BOENIGEN, 06.29.43.70.24** (service des sports, Grenoble).

Respect des Horaires terrains Grenoble : 21h45 : extinction des lumières terrains. 22h00 : extinction des lumières vestiaires, fermeture de l'installation et sortie de l'installation de l'ensemble des usagers.

Arbitre : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH prévenir impérativement l'**arbitre désigné** et **Mr Riad NASRI, 06.21.62.45.26** (Désignateur des arbitres pour le Foot Entreprise).

Règlements : Pour toute question concernant les Règlements (licences par exemple), contacter **Mr Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77** (Président de la Commission des Règlements).

Licences : Contrôle des licences via l'application « Footclubs Compagnon », ou via listing imprimé avec photos des licenciés.

Saisie des résultats : Les résultats doivent être saisis sur internet et les FM envoyées au district (mail, courrier, etc.). En cas de match non disputé (intempéries ou autre motif), saisir impérativement « **match non joué** ». Toutes les équipes sont priées de vérifier l'exactitude des résultats saisis et de renvoyer les FM si erreurs ou si matches en retard programmés déjà joués. Toutes les équipes peuvent se contacter pour programmer leurs matches en retard et proposer une date à la CFE pour étude et validation.

Trésorerie : Tous les clubs doivent consulter le PV de la Commission Trésorerie.

Correspondants équipe : la liste des correspondants de toutes les équipes est disponible sur le site : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/11/Correspondants-2018-2019-2018-11-22.pdf>

COUPE DE L'ISERE, ENTREPRISE A 11 – 1/2 FINALES

Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

IDF1. ASPTT 2 ST – Belledonne.

Lundi 08/04/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

IDF2. GSE – CEA 2 Grenoble.

Lundi 06/05/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

COUPE DE L'ISERE RENE LAFFONT (REPECHAGE), ENTREPRISE A 11– 1/2 FINALES

Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RDF1. CD Varcès – CEA 1 ST.

Lundi 08/04/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

RDF2. Air Liquide – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 08/04/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

COUPE DE L'ISERE SENIOR A 8 ET ENTREPRISE – 1/2 FINALES

Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Le tirage au sort a été effectué par **Mr Christophe CARRETERO**, vice-président de la commission Futsal.

Matches à jouer semaine du 08/04/2019 au 12/04/2019

IDF1. Deux Rochers 1 (D1) – USVO (D1).

IDF2. St-Martin d'Uriage (D1) – Villeneuve (D1).



COUPE DE L'ISERE SENIOR A 8 ET ENTREPRISE REPECHAGE – 1/2 FINALES

Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Le tirage au sort a été effectué par **Mr Janick LOUIS**, président de la commission Futsal.

Matches à jouer semaine du 08/04/2019 au 12/04/2019

RDF1. Vallée de la Gresse (D2) –Touvet-Terrasse 2 (D2).

RDF2. St-Martin d'Hères (D1) – Fasson (D2).

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ09. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble.

Lundi 15/04/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

RJ12. GSE – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 15/04/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

RJ12. CD Varcès – Belledonne.

Lundi 15/04/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

AJ18. ASPTT 2 ST – Air Liquide.

Lundi 15/04/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

Exempt (15/04/2019) : ASPTT 3 Sifac.

RJ15. ASPTT 3 Sifac – CEA 2 Grenoble.

Mardi 23/04/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

RJ12. ASPTT 3 Sifac – Air Liquide.

Lundi 29/04/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

RJ14. CEA 2 Grenoble – CD Varcès.

Lundi 29/04/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J15. CEA 1 ST – Belledonne.

Lundi 29/04/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

J15. ASPTT 2 ST – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 29/04/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

Exempt (29/04/2019) : GSE.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 29/04/2019 au 02/05/2019

J15. Métropolitains 1 – Villeneuve.

J15. St-Martin d'Uriage – Eybens.

J15. Deux Rochers 2 – Deux Rochers 1.

J15. Jarrie-Champ 1 – USVO Grenoble.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J15. Touvet-Terrasse 2 – Virieu.

Lundi 29/04/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

J15. Touvet-Terrasse 1 – Fontaine les Iles.

Lundi 29/04/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 29/04/2019 au 02/05/2019

J15. St-Paul-de-Varces – Jarrie-Champ 2.

J15. Vallée de la Gresse – Fasson.

J15. Exempt : Umicore.

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 02 AVRIL 2019

Présents : LOUIS J. ; CARRETERO C.

Excusée : M.J MUFFAT-JOLY

La Commission Futsal rappelle aux clubs
qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

ADRESSE MAIL DE LA COMMISSION : futsal@isere.fff.fr

Coordonnées du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS :

Espoir Futsal 38 : Lu et noté.

RC Virieu F : lu et noté.

Vie et patage : Lu et noté

Futsal Pont de Claix : Lu et noté.

INFOS :

MONTEES / DESCENTES :

D1 : 1 montée en Ligue et 2 descentes en D2.

D2 : 1 montée en D1.

Sous réserve du championnat de Ligue. **La Commission Futsal constate un certain laxisme sur la programmation des rencontres (Jours et horaires).**

Pour rappel : les modifications des rencontres doivent nous parvenir au minimum le mardi qui précède la semaine des rencontres pour quelques motifs que ce soit.

Le calendrier des rencontres étant établi en début de saison, il vous appartient de vous organiser dans le respect des règlements.

Nous vous rappelons également, que vous devez confirmer le jour et l'horaire de vos rencontres aux Délégués et aux arbitres désignés (vérifier si 1 ou 2 arbitres).

POUR LES CLUBS RECEVANTS, PENSEZ BIEN A CONFIRMER AUX ARBITRES DU JOUR ET DE L'HORAIRE DES RENCONTRES.

NOUS RAPPELONS EGALEMENT AUX CLUBS, DE FAIRE ATTENTION AUX PROPOS TENUS SUR LES RESEAUX SOCIAUX.



CHAMPIONNAT FUTSAL D1 :

07° journée :

RCA 2 / Mistral Grenoble : Le Dimanche 07/04/19 à 20h15 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).

10° journée :

Futsal des géants / Picasso 2 : Le Lundi 08/04/19 à 20h30 (Gymnase des Saules, Grenoble).

11° journée :

RCA 2 / Pays Voironnais 2 : Le Dimanche 14/04/19 à 20h15 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).

12° journée :

Pays Voironnais 2 / Mistral Grenoble : Le Jeudi 25/04/19 à 20h30 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

13° Journée :

Mistral / Nuxerete Fs 1 : Le Vendredi 12/04/19 à 20h30 (Gymnase Ampert, Grenoble).

15° Journée :

Pays Voironnais 2 / Vie et Partage 2 : Le Jeudi 11/04/19 à 20h30 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

16° Journée :

Mistral Grenoble / RCA 2 : **Le Vendredi 19/04/19 à 20h30** (Gymnase Ampert, Grenoble).

JOGA2 / Espoir Futsal38 : Le Dimanche 07/04/2019 à 16h00 (Gymnase Reyniès Bayard, Grenoble).

CHAMPIONNAT FUTSAL D2 :

12° Journée :

Espoir Futsal 38 2 / Crolles FC 3 : Le Lundi 08/04/19 à 19h00 (Gymnase de St Alban de Roche).

15° Journée :

FO Rivois / OND 1 : Le Lundi 15/04/19 à 20h30 (Gymnase SIS, Rives).

16° Journée :

OND 1 / Pays Voironnais 3 : Le Mardi 02/04/19 à 19h30 (Salle des Sports, St Georges d'Espéranche).

Crolles FC 3 / FO Rivois : Le Samedi 06/04/19 à 19h00 (Gymnase Le Cube, Bernin).

Exempt / RC Virieu F. 2.

Exempt / Nuxerete Fs 38 2.

Exempt / Espoir Futsal 38 2.

17° Journée :

FO Rivois / Nuxerete Fs 38 2 : Le Lundi 29/04/19 à 20h30 (Gymnase SIS, Rives).

Pays Voironnais 3 / Crolles FC 3 : Le Dimanche 05/05/19 à 15h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

RC Virieu F. 2 / OND 1 : Le Vendredi 12/04/19 à 20h00 (Halle des Sports, Virieu).

Espoir Futsal 38 2 / Exempt.

INFORMATIONS DIVERSES :

FUTSAL DECOUVERTE

La formation Futsal découverte prévue le 15 février au District a été repoussée au 12 avril 2019

La session est ouverte en ligne, il reste des places, pensez à vous inscrire sur le site du district

FORMATION D'EDUCATEURS FUTSAL

Inscription sur le site internet de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes de Football : onglet FORMATIONS – INSCRIPTIONS Module

Certification Fédérale Futsal base : le 24 mai 2019 à Andrézieux Bouthéon (Loire). Tarif = 20€



COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 2 AVRIL 2019

Présent(e)s : Mme BLANC, MM. BOULORD, HUGOT, ROBIN, GALLIN, VITTONÉ.

Absents excusés : MM. PINEAU, REPELLIN, BONO

COURRIERS

ST MARTIN D'HERES F.C. : Educateur : M. LOIZZO Hervé, remplace M. Karim TAFERE.

AS FONTAINE : courrier reçu, en attente du rapport de M. l'arbitre.

AS COMMISARIAT ENERGIE ATOMIQUE GRENOBLE : vous rapprocher de la LAuRAFoot.

DECISIONS

N°76 : CREYS MORESTEL 1 / EYBENS 2 – SENIORS – D2 – POULE A – MATCH DU 24/03/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de CREYS MORESTEL pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

1ère parties



Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club d'EYBENS évoluant en R3, Poule G, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

Aucun joueur brulé.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°77 : RIVES / ARTAS CHARANTONNAY – FEMININES à 11 – D2 – MATCH DU 14/03/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de ARTAS CHARANTONNAY pour la dire recevable : (joueurs mutés hors période).

Après vérification de la feuille du match cité en référence, il s'avère que 4 joueuses du club de RIVES possèdent une licence avec cachet mutation hors période

Considérant l'article 30 des règlements généraux du District Isère football (joueurs mutés) :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « MUTATION hors périodes » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à deux maximum ayant démissionné et effectué leur demande de licence hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux (nouveau texte) »

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de RIVES (moins un (-1) point, zéro (0) but) pour en reporter le bénéfice au club de ARTAS CHARANTONNAY (trois (3) points, deux (2) buts).

Score de la rencontre : 4 / 2.

Le club d'ARTAS CHARANTONNAY est crédité des frais de dossier.

Le club de RIVES est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°78 : SEYSSINS 1 / GIERES 2 – SENIORS – D2 – POULE A – MATCH DU 24/03/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de SEYSSINS pour la dire recevable :
Joueurs brulés.

1ère partie :

Après vérification des feuilles de match des équipes supérieures du club de GIERES évoluant en R2, POULE E
Il s'avère que ce club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

2 joueurs à 6 matchs.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la

commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°79 : LA BATIE MONTGASCON 1 / FARAMANS 1 – SENIORS – D4 – POULE D – MATCH DU 24/03/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de **FARAMANS** pour la dire recevable : (joueurs mutés)

Après vérification de la feuille du match cité en référence, il s'avère que 4 joueurs du club de BATIE MONTGASCON possèdent une licence avec cachet mutation

Considérant le P.V. n° 378 de la commission statut de l'arbitrage du 1er mars 2018

« *Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 3ème année d'infraction. Zéro (0) muté autorisé saison 2018/2019.* »

Considérant que sur la feuille du match figure au moins un joueur muté.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de LA BATIE MONTGASCON (moins un (-1) point, zéro (0) but) pour en reporter le bénéfice au club de FARAMANS (trois (3) points, 1 but).

Score de la rencontre : LA BATIE MONTGASCON 2 / FARAMANS 1

Le club de FARAMANS est crédité des frais de dossier.

Le club de LA BATIE MONTGASCON est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°80 – U.S. VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE 1 / PIERRE CHATEL 1 – SENIORS – D 5 - POULE A – match du 24/03/19

Considérant ce qui suit :

- La décision de la commission de discipline du mardi 20 novembre 2018, (P.V. N°414 du jeudi 22 novembre 2018) notifiant un match à huis clos à plus de 30 kms, à l'équipe de U.S.VILLAGE OLYMPIQUE 1.
- Le match a eu lieu sur le terrain neutre de l'ISLE D ABEAU.
- les rapports des délégués officiels précisent que le club U.S.VILLAGE OLYMPIQUE n'a pas respecté le « huis clos officiel » compte tenu que 3 personnes du club de l'U.S.VILLAGE OLYMPIQUE, sans licence, se trouvaient dans l'enceinte sportive où se déroulait la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de l'U.S.VILLAGE OLYMPIQUE (moins un (-1) point, zéro (0) but) pour en rapporter le bénéfice au club de PIERRE CHATEL (trois (3) points, 1 but).

Score de la rencontre 3 / 1

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 81- IZEAUX / SEYSSINET – SENIORS FEMININES à 8 – D 2 – MATCH DU 23/03/2019.

Dossier ouvert pour match non joué.

Considérant ce qui suit :

- l'article 23 – FORFAIT ;
- L'équipe de SEYSSINET ne s'est pas déplacée et n'était pas présente au COUP D'ENVOI.

Par ce motif, la CR donne match perdu par FORFAIT au club de SEYSSINET, (moins un point, zéro (0) but), pour en reporter le bénéfice au club d'IZEAUX (trois points, trois (3) buts).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°82 : SEYSSINS 3 / VALLEE DU GUIERS – COUPE PIERRE DUBOIS U15 – – MATCH DU 23/03/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de VALLEE DU GUIERS pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

2ème partie

Considérant ce qui suit :

- Le courrier de M. l'arbitre officiel de la rencontre précisant que la réserve a été posée avant la rencontre sur papier suite à un problème de tablette.
- Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de SEYSSINS évoluant en U15-D2, POULE B,
- Il s'avère que ce club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle de l'équipe 2 contre GROUPEMENT SUD DAUPHINE a eu lieu le 09/03 /2019.

Considérant que sur cette feuille de match figure le nom de deux joueurs.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de SEYSSINS pour en reporter le bénéfice au club de VALLEE DU GUIERS

Le club de VALLEE DU GUIERS est qualifié pour le prochain tour

Le club de VALLE DU GUIERS est crédité des frais de dossier.

Le club de SEYSSINS est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 83 : US SASSENAGE 1 / SEYSSINS - U15 – D2 – POULE B - MATCH DU 16/03/2019

~~La commission des règlements donne match à jouer à une date qui sera fixée par la commission sportive.~~

~~Vous aviez fait le nécessaire pour trouver un terrain de repli en fonction de votre sanction mais le terrain trouvé, a fait l'objet d'un arrêté municipal qui ne vous est pas imputable.~~

~~Pièces en notre possession :-~~

- ~~• Demande par mail du club de SASSENAGE au club de 4 MONTAGNES pour valider la mise à disposition du terrain d'AUTRANS pour les matchs des 16 mars, 6 avril et 8 mai.~~
- ~~• Courrier de M. le Maire d'AUTRANS en date du 11 mars, attestant de l'impraticabilité du terrain de foot pour le samedi 16 et dimanche 17 mars.~~

~~Pièce manquante :-~~

~~Au club de SASSENAGE : Il manque le document du club de 4 MONTAGNES et/ou de la mairie d'AUTRANS~~

confirmant l'accord pour les matchs des 16 mars, 6 avril et 8 mai.

Document à fournir pour le mardi 2 avril 2019, délai de rigueur.

Le 2 avril, le document de la Mairie d'Autrans ou du club de 4 MONTAGNES, demandé ci-dessus n'est pas parvenu à la C.R.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de SASSENAGE (moins un (-1) point, zéro (0) but) pour non respect de la réglementation pour en reporter le bénéfice au club de SEYSSINS (trois points, trois (3) buts).

Le club de SASSENAGE ne peut pas décompter cette rencontre comme match de suspension de terrain.

Reste 3 matchs à disputer sur terrain neutre à plus de 30 kms.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°84 : RIVES 2 / CHARVIEU-CHAVAGNEUX 3 – COUPE ISERE RESERVE – MATCH DU 31/03/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de RIVES 2 pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1ère partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de CHARVIEU-CHAVAGNEUX évoluant en R2,

Poule D et D1, POULE O, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

Aucun joueur brulé.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°85 : SAINT CASSIEN ASL2 / SAINT MARTIN D HERES – SENIORS – COUPE ISERE RESERVES – MATCH DU 31/03/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de SAINT CASSIEN ASL pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1ère partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de SAINT MARTIN D HERES 1 évoluant en D1.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

3 joueurs à 7 matchs,

2ème partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de SAINT CASSIEN ASL pour la dire recevable : Joueurs brulés.

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de SAINT MARTIN D HERES 1

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre VOREPPE a eu lieu le 24/03/2019.

Considérant que sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°86 : F.C.2.A. 2 / FORMAFOOT 1 – SENIORS – CHALLENGE AUGUSTIN DOMINGUEZ – MATCH DU 31/03/2019.

Considérant ce qui suit :

- Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre relatant dans quelles circonstances l'équipe de FC2A a quitté le terrain à la 41ème minute.
- Le rapport du délégué officiel de la rencontre relatant dans quelles circonstances l'équipe de FC2A a quitté le terrain à la 41ème minute.
- L'équipe de FC2A a quitté s'est retrouvé à 7 joueurs.
- L'article 23-2-1 des règlements sportifs du District de l'Isère qui stipule :

« Toute équipe abandonnant la partie pour quelque cause que ce soit où se trouvant à un moment du match à moins de 8 joueurs (9 pour les féminines, 5 pour les jeux à 8) sur le terrain sera battue par pénalité ».

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de F.C.2.A.

FORMAFOOT 1, qualifié pour le prochain tour.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°87 : VILLENEUVE / PONT DE CLAIX – U17 – D3 – POULE B – MATCH DU 23/03/2019.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».
- La feuille de match du 30/03/2019 (match non joué, forfait du club adverse).
- La feuille de match du 23/03/2019 VILLENEUVE AJA. / PONT DE CLAIX
- La décision de la commission de discipline parue au P.V. 413 du 13 novembre 2018, notifiant à un joueur, une suspension de 8 matchs fermes.
 - Ce joueur apparaît sur cette feuille de match, en situation de joueur suspendu.
- L'art. 226.8 des R.G.de la F.F.F. : « La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension ».
- Dit que ce joueur ne pouvait participer à la rencontre.

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de PONT DE CLAIX (moins un (-1) point, zéro (0) but) pour en reporter le bénéfice au club de VILLENEUVE (trois points, zéro (0) but).

Score de la rencontre 0 / 6

Inflige une amende de 107€ au club de PONT DE CLAIX pour avoir fait jouer un joueur suspendu.

Inflige une suspension de 1 Match ferme à son joueur à la suite de la sanction en cours.

Transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DISTRICT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU	581943 AS TURQUOISE
582472 AC MISTRAL	590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
552916 LA MAISON DES HABITANTS	663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
553080 TURCS DE MOIRANS	681566 PLANET PHONE 38
563927 AS MAHORAISE	611693 ENERGIE SPORT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 MARS 2019

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 04/03/2019

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Mars 2019.

536260 CHARVIEU FC (sous réserve d'encaissement)



TRESORERIE LIGUE

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE LIGUE AU 20 MARS 2019

En application de l'art 47 de R.G. de la LAuRAFoot (Relevé 03), les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de règlement :

512530 F.C. CHIRENS	581082 F. CL. BREZINS
520296 US ABBAYE	581943 AS TURQUOISE
525338 US VIZILLOISE	581958 AS SUSVILLE MATHEYSINE
533686 A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON	582106 EYZIN ST SORLIN
534738 AM.S CHEYSSIEU	582472 A CLUB MISTAL
541917 F.C. ANTHON	582501 LA GRINTA
544257 VETERANS F.C. SILLANS	582776 FOOTBALL CLUB AGNIN
549826 A. FUTSAL PONT DE CLAIX	609367 C.O.S. CATERPILLAR GR
553080 AS TURCS DE MOIRANS	611693 GRENOBLE ENERGIE SPORT
553399 AS CREMIEU FOOTBALL	615032 LES METROPOLITAINS
554434 F.C. ROCHETOIRIN	663904 AS INTER-ENTR DU GRESIVAUDAN
563927 A. MAHORAISDE DE GRENOBLE	681566 PLANET PHONE 38
564089 AS VETERANS VEYRINS-THUELLIN	682488 A.T.S.C.A.F. ISERE
564092 GRENOBLE FUTSAL	863936 BRAGA SPORTING CLUB
581015 COLL. S. DES GUINBEENS DE L'ISERE	

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel de la LAuRAFoot, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
BLANC Aline



COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

REUNION DU 02 AVRIL 2019

Présents : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G.Bouat / D. Guillard / B.Buosi / C. Maugiron / A. Remli

Excusé : D. Marchal

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

Reçu : Arrêté municipalité de Corbelin interdisant l'utilisation du terrain honneur jusqu'au 31 Août

RAPPEL IMPORTANT : Trop de clubs et notamment quasiment systématiquement les clubs de **Pays d'Alleward, Jarrie/ Champ, Claix** et **Saint Paul de Varcès** nous adressent des mails dans les 3 à 4 jours avant les rencontres pour nous informer des horaires de leurs matchs à domicile. Aucune demande n'est appelé à être modifier dans ses délais. Merci de faire vos demandes via Footclub dans le temps impartie.

U17

Les montées descentes seront validées par le comité directeur fin Avril 2019

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

U19

Reprogrammation match

D2 Poule A Journée 14 du 09/03/19 Mistral / St Martin d'Hères est reprogrammée au 20/04/19

D2 Poule B Journée 16 du 23/03/19 Nivolos / St Hilaire de la Cote sans résultat et sans courrier des deux clubs merci de nous communiquer les raisons.

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

SENIORS

Courrier Echirolles : Les demandes si elles sont effectuées dans les temps et sur les plages horaires officiels sont systématiquement acceptées. Votre demande est pour une rencontre à 12h30, l'horaire officiel est à 13h00. Voici pourquoi nous tenons compte du refus du club adverse.

¼ DE FINAL DES COUPES DE L'ISERE

Fabrice Marchiol :

Pontcharra – Ruy Montceau

Varèze – Domarin 2

Grésivaudan – Cote Saint André

Estrablin – Creys Morestel



COUPE RÉSERVE

Voreppe 2 - Charvieu 3

Rochers 2 – Artas Charantonnay 2

Domarin 2 – ASIEG 2

St Martin d'Hères 2 – Creys Morestel 2

AUGUSTIN DOMINGUEZ :

La Murette 2 – La Sure

Noyarey – Gières 2

Bièvre Valloire – Tunisiens SMH

UO Portugal SMH – Rives

LUCIEN GROS BALTHAZARD :

Liers - Valondras

Les Avenières 2 – Reventin

Nord Dauphiné 2 – MOS3R 3

BOSS – Les Avenières 1 ou Four

REPROGRAMMATION DE MATCH :

21/04/2019

D3 C J6 : Ent. Foot Etangs 1 – Vézéronce 1

D3 D J10 : St André le Gaz 2 – Artas Charantonnay

D4 C J10 : Velanne 1 – St Hilaire de la Cote 1

01/05/2019

D3 C J10 : Ent. Foot Etangs 1 – ECBF 1

D3 A J10 : Valondras 1 – UO Portugal SMH 1

VETERANS

Tirage au sort ¼ de Finale Coupe VETERANS à 8 Nord Isère date de rencontre : 19 avril 2019.

- BEAUVOIR US – ENT FOOT ETANGS 1
- ENT FOOT ETANGS 2 – CHARTREUSE GUIERS
- ST MAURICE EXIL – VOIRON MOIRANS
- CHIRENS – TOUR ST CLAIR

Tirage au sort ¼ de Finale Coupe VETERANS à 8 Grenoble date de rencontre : 19 avril 2019

- FONTAINE – ST MARTIN D'HERES
- TULLINS – VALLEE GRESSE 1
- FC2A 2 – SEYSSINS 2
- VALLEE GRESSE 2 – UO PORTUGAL SMH

Responsable : Amar REMLI, tel : 06.28.32.60.35

Les Co- Présidents

L.Mazzoleni / F. Agaci

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 12 avril 2019 au dimanche 14 avril 2019

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 14 avril 2019
Match U19 Nat. Féminines
GF38/ISSY FOOT à 12h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 13 avril 2019
Match U15 D3
AJAT VILLENEUVE/FC ST MARTIN D'HERES à 14h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 13 avril 2019
Match U15 D1
FC2A/FC ECHIROLLES 2 à 14h00

dimanche 14 avril 2019

Match seniors D5
FC2A 2/ES PIERRE CHATEL à 15h00

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 12 avril 2019
Match vétérans
FC2A/FC SEYSSINS à 20h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

samedi 13 avril 2019
Match U13 D4
ASIEG/ECHIROLLES SURIEUX à 13h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 13 avril 2019
Plateau U11 FC MISTRAL à 10h30
Plateau U10 FC MISTRAL à 10h30

Match U13 D3
FC MISTRAL 2/AJAT VILLENEUVE à 13h30
Match U13 D1
FC MISTRAL/GF38 à 13h30

Match U15 D3
FC MISTRAL/OC EYBENS 4 à 16h00

dimanche 14 avril 2019
Match seniors D6
ASGD/US SASSENAGE 3 à 15h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 13 avril 2019
Match U13 D4
AS BAJATIERE/GF38 4 à 14h00
STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE
samedi 13 avril 2019
Match U13 D4
FC2A 3/AJAT VILLENEUVE 3 à 10h30

Match U13 D4
FC2A 2/ECHIROLLES SURIEUX 2 à 13h30
Match U13 D2
FC2A/FC SEYSSINS 2 à 13h30

dimanche 14 avril 2019
Match seniors D4
TURCS DE GRENOBLE/OL ST MARCELLIN 3 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 13 avril 2019
TC Match Féminines R2
GF38 3/PIERRELATTE à 20h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 13 avril 2019
Match U13 D2
US ABBAYE/US JARRIE CHAMPS à 13h30
Match U13 D4
US ABBAYE 2/AMC POISAT 2 à 13h30

Match U15 D2
US ABBAYE/ASIEG à 15h30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 14 avril 2019
Match D2 Féminines
GF38/FC TOULOUSE à 13h00



STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 13 avril 2019

Match seniors R1

GF38 2/HAUTS LYONNAIS à 18h00

dimanche 14 avril 2019

Match U19 R1

GF38/FC VENISSIEUX à 13h00

Match U18 Féminine

GF38 2/GENAS AZIEU à 15h30

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHÉTIQUE

samedi 13 avril 2019

Match U15 D3

USVO 2/FC SEYSSINS 3 à 14h00

COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 2 AVRIL 2019

FORMATION FUTSAL DECOUVERTE ANNULEE

LA FORMATION FUTSAL DÉCOUVERTE PRÉVUE LE **12 AVRIL 2019** EST ANNULÉE
(FAUTE D'INSCRITS)

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLÉMENTAIRES)

Note officielle de l'IFF et de la DTN Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.

DETECTION U13

**MERCREDI 10 AVRIL 2019, Rdv 13H45 AU STADE COLLONGE,
AVENUE DU STADE 38080 L'ISLE-D'ÂBEAU.**

**LISTE DES JOUEURS RETENUS POUR
LE PROCHAIN RASSEMBLEMENT DÉPARTEMENTAL CI-APRES:**

NOM	PRENOM	CLUB
CAPRERA GRACIA	NOA	OND
DURANTON	LÉO	OND
BROIZAT	YANIS	OND
ADELSBACH	BASTIEN	REVENTIN
JUHEL	LINO	US LA MURETTE
MACHADO	MATHIS	US LA MURETTE
GLENAT	ALEXIS	US LA MURETTE
GASTALDIN	CALVIN	US LA MURETTE
HUMEL	KYLIAN	US LA MURETTE
BARRALMARTIN	NOE	FC BOURGOIN J.
CHAUVIN	CALVIN	FC BOURGOIN J.
LEVRAT	MATHIS	FC BOURGOIN J.
SCORDO	YOHAN	FC BOURGOIN J.
FETHI	MEDHI	FC BOURGOIN J.
PAQUIEN	ADAM	TOUR ST CLAIR
KERRINCKX	PAUL	TOUR ST CLAIR
BOBAN	LORENZO	TOUR ST CLAIR
SAMUELBUKA	LELIKA	ISLE D'ABEAU
LACOTTE	MATHIS	ISLE D'ABEAU
BARBIER	GABIN	CÔTE ST ANDRÉ
BALLY	REMY	CÔTE ST ANDRÉ
RANDRIANASOLO	MANDRESY	FC VAREZE
SCELLES	JOHAN	AS DOMARIN
GAUTHIER	MATTHIS	ESTRABLIN
KINKELA	EMMANUEL	OC EYBENS
CUTAIA	LENNI	ES MANIVAL
GARNIER	MATHIS	ES MANIVAL
HALLAK	RAYAN	ES MANIVAL
COULIBALY	EL HADJI	FC MISTRAL
GULTEKIN	EREN	FC MISTRAL
NICOD	BASTIEN	ES RACHAIS
GONCALVES	DIEGO	ES RACHAIS
ARIAS VILLANUEVA	TILIO	ST MARTIN DHÈRES
SALL	MAMADOU	AC SEYSSINET
RICHARD	MATHISSE	AC SEYSSINET
MAKENDELUA	EMMANUEL	AC SEYSSINET
YANSANE	JALLALDINE	AC SEYSSINET
PATRIA	ERWAN	GRENOBLE F.38
SAHIN	ADNAN CAN	GRENOBLE F.38
BEN AICHA	NAJMI	GRENOBLE F.38
POURCHIER	ESTEBAN	GRENOBLE F.38
FRAISSE	NOAH	GRENOBLE F.38
MEDROUB	ABDEL HEIDI	GRENOBLE F.38
ALLEGRET	MANNY	GRENOBLE F.38
ELARIEK	FARES	USVO
ALI	SAIDINE	USVO



Rassemblement Inter-Districts U14F/U13F

Ci-après listing des joueuses U14F/U13F convoquées pour le prochain Rassemblement Inter-Districts du jeudi 18 au samedi 20 Avril à Hauteville-Lompnès (01)

LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE FOOTBALL			
RASSEMBLEMENT INTERDISTRICTS U14 /U13F			
DISTRICT : ISERE			
	Nom Prénom	Date de naissance	Club
	BOUVIER Laurine	22/01/2005	FC Isle d'Abeau
2	VERCELLINO Camille	27/01/2005	FC Seyssins
3	BLOYON Mathilda	31/03/2005	FC Vallée du Guiers
4	BORIE Ambre	26/04/2005	FC Sud Isère
5	VARGOZ Sarah	25/05/2005	AS Vézeronce Huert
6	HAKULA Stacy	12/04/2005	CS Nivolas
7	ESSI Sofia	10/10/2005	GF 38
8	ROZAND Ysaline	16/04/2006	OI. St Marcellin
9	PIN Sophie	08/03/2006	US La Murette
	TINOUCHE Dina	19/06/2006	FC Isle d'Abeau

Encadrement : Jérémy HUGONNARD-ROCHE; Astrid BAULE & Karl PLANCHE

NOUVELLES FORMATIONS D'EDUCATEURS

NOUVELLE SESSION DE FORMATION CFF3

Inscription ouverte en ligne – Ne tardez pas à vous inscrire – places limitées.

La commission technique a décidé de rajouter une session de formation CFF3 cette saison 2018-2019. Cette dernière aura lieu les **2,3, 9 et 10 mai 2019**. (ouverte à tous)

Si L'éducateur de votre équipe Séniors évoluant cette saison en D3 n'est actuellement pas titulaire du CFF3. Conformément à l'article 21-2-2 (ci-dessous) concernant le niveau de diplôme de l'éducateur pour les équipes engagées en D1 et D2, votre club pourrait se retrouver en infraction en cas de montée.

Nous vous invitons à inscrire un ou des éducateurs au plus vite sur notre site, le nombre de candidat étant limité.

Rappel de l'article 21-2-2

« Art 21-2-2 des R.G. du District de l'ISERE de FOOTBALL – Catégorie D2 b. Obligations concernant l'éducateur : Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou ses anciennes appellations : ANIMATEUR SENIOR). Les clubs doivent déclarer leur éducateur sur footclubs avant le premier match de championnat. Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur : Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R, après la première journée de championnat.

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons de formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère.

Date butoir dernier jour de la formation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif - Certifications - Formations continues (3 et 4) - Modules complémentaires	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants) - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre Frais pédagogiques 90 € IR2F en charge de la gestion administrative Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
NOUVEAUTE	DISPOSITIF INCHANGÉ	NOUVEAUTE	NOUVEAUTE
2 bons de 25 € pour chaque module de 16h ou moins	1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	2 bons
ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			



LES FORMATIONS D'EDUCATEURS AVRIL 2019

CERTIFICATION CFF2

Le 10 AVRIL 2019 A ST GEORGES D'ESPERANCHE

Liste des inscrits :

CLUB (d'inscription)	Nom-Prénom
UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE	AZIZI Mohamed
CANDIDAT LIBRE	BAH Mamadou Saliou
O.C. D'EYBENS	BAKHALK Mehdi
F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38	BIESSY Mathieu
F.C. DE TIGNIEU JAMEYZIEU	BOTELHO Jean
U. S. BEAUVOIR ROYAS	BOURGUIGNON Cyril
FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE	BUISSON Emanuel
F.C. BALMES NORD ISERE	COSNARD Josselin
F.C. LA TOUR ST CLAIR	DA MOTA DE OLIVEIRA Lucas
A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE	DONOSO Claudio
O.C. D'EYBENS	DONOSO Marcelo
O. NORD DAUPHINE	FAYANT Martial
COTE ST ANDRE	FRANCE Damien
CANDIDAT LIBRE	KEITA Ibrahima
GRENOBLE FOOT 38	KHOURY Pilar
F.C. VALLEE DE LA GRESSE	LELY Gregory
O. NORD DAUPHINE	MANDRAN Candice
F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS	MARCOZ Martin
RIVES SP.	MOREL Bastien
SAINT MARTIN D'HERES F. C.	NOEL Fabrice Junior
SAINT MARTIN D'HERES F. C.	PAITREAUD Simon
F.C. DE TIGNIEU JAMEYZIEU	PEREIRA Laurent
GRENOBLE FOOT 38	QUIAN FERRERO Eddy
GRENOBLE FOOT 38	RICHARD Alain
O. NORD DAUPHINE	RUIZ Thibaud
RIVES SP.	SAPORITO Michel
SAINT MARTIN D'HERES F. C.	SYLLA Mohamed
FC VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS	TANQUIN Alban
A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE	TAOUTAOU Boubaker
U. S. BEAUVOIR ROYAS	VARGAS Cedric
F.C. VALLEE DE LA GRESSE	ZUCARO Enzo
CERTIFICATION CFF1	
VALLEE DU GUIERS	TRIEPIER Clément